

LA RETRAITE UN ENJEU DE SOCIÉTÉ

argumentaire en 10 fiches



LA RETRAITE : UN ENJEU DE SOCIÉTÉ

Les choix effectués relèvent de la nature de notre vie en société, du rôle et de la place des retraité-e-s. C'est une exigence de justice sociale avec la sécurisation du parcours de vie de la naissance à la mort et un financement, intergénérationnel et solidaire, s'appuyant sur les richesses créées par le travail.

Les différentes reformes mises en œuvre depuis celle de 1993, celle de 2003 puis celle de 2010 ont amené un allongement de la durée de cotisation, une perte de pouvoir d'achat des pensions et des difficultés accrues pour des millions de retraités.

Le chômage, la précarité font qu'il est de plus en plus difficile d'espérer partir avec une retraite à taux plein dans le système actuel. Le recul de l'âge de départ et l'allongement du nombre d'années de cotisations ne feront qu'aggraver la situation.

Lors du conflit de 2010, le mouvement social a imposé le concept de régime par répartition. Pour autant, la répartition ne suffit pas. Il est déterminant de réaffirmer notre attachement à la retraite par répartition à prestation définie !

Est-ce normal de travailler plus en fonction d'une augmentation de l'espérance de vie ? Cela est régulièrement présenté comme inexorable. Nous le contestons. Les gains d'espérance de vie n'ont pas vocation à augmenter la durée de soumission au travail mais plutôt d'augmenter la vie hors travail. Nous considérons que 60 ans est la bonne limite pour partir en retraite, pour avoir une nouvelle vie sociale et personnelle. La vie ne doit pas être uniquement liée au rapport au travail. C'est une bataille idéologique que nous voulons mener avec détermination...

L'annonce, par le Premier ministre, du maintien de l'âge ouvrant droit au départ en retraite à 62 ans peut apparaître comme une garantie. En fait, cette annonce est associée à celle de la poursuite de l'allongement de la durée de cotisation, cela reculant l'âge limite de départ en retraite, mais aussi et surtout la limite de calcul de la décote inventée par la réforme de 2003. Le projet amènerait donc à maintenir un âge ouvrant droit au départ, mais à diminuer le montant de la pension possible à cet âge. En conséquence, ce serait la personne demandant à partir qui déciderait « d'elle-même » de retarder son départ pour diminuer la décote... Il est donc urgent de remettre en cause les réformes depuis 1993 et d'imposer le départ à 60 ans à taux plein.

Le départ à 60 ans à taux plein, une idée d'avenir ? Oui, cette belle idée de la retraite inventée par Ambroise Croizat et actualisée par le mouvement social est plus que jamais d'avenir. Notre pays en a les moyens. Oui, partir en retraite à taux plein à 60 ans, c'est l'avenir.

1

TRAVAILLER PLUS LONGTEMPS PUISQUE L'ON VIT PLUS LONGTEMPS

Est-ce normal de travailler plus en fonction d'une augmentation de l'espérance de vie ? Cela est régulièrement présenté comme inexorable. Nous le contestons.

**une idée
fausse**

D'abord, les gains d'espérance de vie existent depuis 1946 et c'est tant mieux. Entre 1946 et les années 80, le gain à 60 ans a été de 5 ans pour les femmes et de 4 ans pour les hommes. Et pourtant, le gouvernement et la majorité de gauche ont concrétisé une revendication du monde du travail et un engagement de la gauche introduisant l'âge ouvrant droit à la retraite à 60 ans au lieu des 65. La gauche a donc fait l'inverse de ce qu'elle prétendrait aujourd'hui inexorable...

Les gains d'espérance de vie n'ont pas vocation à augmenter la durée de soumission au travail mais plutôt d'augmenter la vie hors travail. Nous sommes pour changer le travail, pour qu'il soit vraiment un épanouissement pour toutes et tous, mais cela n'en fait pas le seul horizon de la vie. La vie ne doit pas être uniquement liée au rapport au travail.

Il y a le hors travail, l'après travail et c'est légitime d'en augmenter le volume.

Nous considérons que 60 ans est la bonne limite pour partir en retraite, pour avoir une nouvelle vie sociale et personnelle. C'est le repère construit par les revendications du monde du travail, c'est un repère qui a rassemblé toute la gauche.

2

UNE UTILITÉ SOCIALE DES RETRAITÉ-E-S

« Il est temps d'engager en grand la bataille d'idées pour commencer d'en finir avec le préjugé "âgiste", tout aussi réactionnairement borné que les préjugés racistes ou sexistes, pour concevoir et organiser avec ambition le temps de ce qu'il faut penser non comme un "troisième âge" réduit mais bien comme une troisième vie à part entière.

Puisqu'on peut espérer vivre plusieurs décennies en bon état après la vie de travail, la question est que ces décennies fassent de la "retraite" une entrée active dans une existence certes de repos et de loisirs bien gagnés, mais aussi de transmission d'expérience et de savoirs, de nouveaux apprentissages, de participations bénévoles multiples à la vie sociale, de poursuite d'activités créatrices de tous ordres. Une vraie vie à la fois pour soi et pour les autres.

Or il faut bien le voir : c'est d'une vraie révolution qu'il s'agit. Il s'agit d'organiser une vraie troisième vie soustraite à l'emprise directe du capital pour vingt millions de retraités. Une fantastique bataille de classe s'amorce. La question de la vieillesse est une part majeure de celle même d'un avenir communiste. Combattre bien davantage les contrevérités dominantes sur la vieillesse est bel et bien devenu une tâche politique cruciale. »

**pour soi
et pour
les autres**

Lucien Sève, in la Revue du projet

Le changement, c'est sortir du triptyque : augmentation du nombre d'années de cotisations, recul de l'âge de départ réel, diminution du montant des pensions.

**vite
le
changement**

Ces vieilles recettes sont utilisées depuis la réforme de 1993. Ces réformes ont montré leur faillite puisqu'une nouvelle réforme est présentée comme indispensable.

Si les mêmes leviers sont activés avec la réforme de 2013, une nouvelle réforme sera obligatoire à très court terme, mais il y aura encore plus de retraité-e-s pauvres. Car c'est une

constance des différentes réformes, la baisse du montant des pensions, du niveau de vie des retraité-e-s. Il n'est pas question de considérer cela comme inexorable.

EMPLOI, SALAIRES, CONDITIONS DE TRAVAIL

100 000 chômeurs en moins, cela représente 1,5 milliards d'euros de recettes nouvelles, d'où l'urgence de la construction d'un nouveau système visant à sécuriser et à développer l'emploi et la formation.

- 1 % de masse salariale en plus, cela représente 2 milliards d'euros de recettes nouvelles pour la sécurité sociale. D'où l'urgence des luttes pour relever les salaires dans la valeur ajoutée.
- 1 point de croissance du PIB représente 2 milliards de ressources supplémentaires pour la sécu dont 1/3 pour les retraites.
- Sur une base de revenus financiers de 317,9 milliards d'euros en 2010, on pourrait dégager, en les soumettant aux taux actuels de la cotisation patronale :
 - 41,645 milliards pour la maladie (13,1%)
 - 26,386 milliards pour la retraite (8,3%)
 - 17,167 milliards pour la famille (5,4%)
- 25% des jeunes de moins de 25 ans sont chômeurs et 2/3 des salariés seniors sont également au chômage ou dans des dispositifs de sortie d'emploi. L'allongement de la durée de cotisation qui touchera de nombreux chômeurs seniors et retardera la possibilité des jeunes de trouver un emploi vise donc essentiellement à la suppression des droits actuels et la diminution des pensions !

**les
vraies
solutions**

les éléments contenus dans l'argumentaire
Financement de la protection sociale
sont toujours d'actualité
<http://www.pcf.fr/31772>



5

RÉGIME PAR RÉPARTITION À PRESTATION DÉFINIES ET NON COTISATION DÉFINIE

Lors du conflit de 2010, le mouvement social a imposé le concept de régime par répartition. Même à droite maintenant, cela semble une chose entendue, la capitalisation n'est pas « vendable », la crise financière l'a montrée sous son vrai jour !

Pour autant, la répartition ne suffit pas. Le système mis en place à partir de 1946, c'est de la répartition à prestation définie, c'est-à-dire que le niveau de la pension est établi au départ en retraite et n'est pas une variable d'ajustement, ce sont les cotisations qui évoluent si besoin.

c'est vital !

Il existe des systèmes par répartition à cotisation définie, comme les comptes notionnels à la suédoise. Dans ce cas là, le niveau des cotisations est bloqué, ce sont les niveaux des pensions qui sont une variable d'ajustement ; comme c'est plutôt à la baisse, cela est, de plus, utilisé par le monde financier pour promouvoir des compléments assuranciers de retraites ce qui est une nouvelle source de profit pour les assurances et les banques.

6

INÉGALITÉS PUBLIC/PRIVÉ RÉGIME GÉNÉRAL/RÉGIMES SPÉCIAUX

En permanence, les pouvoirs publics pointent ce qu'ils appellent les inégalités public/privé. Qu'en est-il réellement ?

Le salaire de référence qui sert de base pour calculer la pension de retraite est sur la base des salaires nets sur les 25 meilleures années dans le secteur privé et sur les salaires de base sans les primes des 6 derniers mois dans la fonction publique.

Dans la fonction publique, au fur et à mesure de la carrière, le salaire indiciaire ne peut pas diminuer. C'est la raison du choix historique des 6 mois dans la fonction publique.

Pour autant, les 10 meilleures années dans le privé avec les primes et la complémentaire et les 6 derniers mois dans le public sur le salaire de base amène un taux de remplacement identique, c'est-à-dire un niveau de pension comparable.

Remettre en cause les 6 mois du public est donc une attaque et une volonté d'opposer public et privé.

Sur les régimes spéciaux, il est important de rappeler, par exemple, que les cheminots qui ont un départ anticipé le payent par une cotisation supplémentaire tout au long de la vie professionnelle...

Tordons le cou à cette opposition stérile entre salarié-e-s...

les fausses pistes

Il est donc déterminant de réaffirmer notre attachement à la retraite par répartition à prestation définie, cette précision est importante !

Quelques chiffres

La dernière étude date de 2007. Elle révèle que seulement 44 % de femmes ont pu valider une carrière complète contre 86 % des hommes. Leur pension moyenne est de 825 euros pour 1426 euros pour les hommes.

34 % de femmes ont validé moins de 25 trimestres pour 4 % des hommes, conduisant à ce qu'elles touchent une moyenne de 600 euros de pension. Un quart des femmes part en retraite à l'âge limite pour espérer valider le nombre de trimestres requis.

Une retraitée sur 3 vit sous le seuil de pauvreté.

Le temps partiel imposé pèse sur le niveau des pensions des femmes.

Propositions spécifiques

Bannir la précarité, le temps partiel imposé, exiger l'augmentation des salaires, et l'égalité des salaires entre les femmes et les hommes. Une telle mesure, si elle était appliquée, rapporterait 52 milliards à la sécurité sociale.

C'est maintenant qu'il faut agir pour toutes ces femmes qui touchent en moyenne 900 euros de pension.

Imposer des sanctions financières aux entreprises contrevenantes pour non respect de l'égalité salariale femmes/hommes en leur imposant non pas une obligation de moyens, mais une obligation de résultats. En outre, ces pénalités, qui s'élèvent aujourd'hui à 1% de la masse salariale, seraient augmentées à 10% et s'accompagneraient d'une suppression automatique des subventions et des aides publiques.

Revaloriser les salaires des métiers féminisés avec prise en compte de leur pénibilité.

Favoriser la mixité des métiers à tous les niveaux.

Supprimer toutes pénalités dans le déroulement de carrière et le calcul des retraites.

Créer, dans chaque entreprise, une commission avec obligation de résultat, chargée de contrôler l'égalité véritable des femmes face à l'embauche, aux salaires, à la promotion, au temps de travail et à la formation.

**en finir
avec les
inégalités**

de vraies
alternatives
un choix de
société

- Une réforme juste basée sur la sécurisation de l'emploi et de la formation, du parcours de vie de la naissance à la mort, permettant à chacun de pouvoir partir à 60 ans avec une pension à taux plein correspondant à une période allant de 18 à 60 ans. Durant cette période, il y aura les cotisations liées à l'emploi salarié, celles des périodes de non travail avec la sécurisation des parcours professionnels, la validation des périodes d'études, les cotisations liées à l'allocation d'autonomie et de formation de la jeunesse. Il s'agit de valoriser la période de 18 à 60 ans pour assurer le taux plein à 60 ans.
 - Il faut bannir la précarité, poser la question du développement de l'emploi, de l'augmentation des salaires, de la titularisation dans la fonction publique, de l'arrêt du temps partiel subi.
 - Il faut poser l'obligation de l'égalité des salaires femmes et hommes.
 - Poser la question de la pénibilité et de l'entrée au travail précoce (avant 18 ans) qui doit se traduire par un départ anticipé en retraite.
 - Une retraite par répartition avec une indexation des pensions sur les salaires, et non sur les prix, aucune pension n'étant inférieure au SMIC.
 - Abrogation des réformes Balladur et Fillon avec suppression des décotes et retour aux dix meilleures années comme référence pour les salariés du secteur privé et aux six derniers mois pour le secteur public. Validation des années d'études dans les trimestres de cotisation.
 - Développer la prévention, améliorer les conditions de travail afin d'arriver à la retraite en bonne santé.
- Le développement des services publics en direction des personnes âgées afin de leur permettre d'avoir une vie sociale dans la dignité.


un débat national

La bataille qui s'ouvre est bien celle de choix de société. La protection sociale solidaire est plus que jamais une idée d'avenir. Les conditions du rassemblement au niveau national ne seront pas les mêmes que lors de la lutte de 2010. Pour autant, les initiatives locales, les possibilités départementales sont encore importantes, les potentialités d'élargissements sont réelles.

Dans l'immédiat, l'exigence d'un vrai débat pour un choix de société aussi fondamental que le régime de retraite doit grandir.

Il n'est pas possible que cela se limite à une session parlementaire extraordinaire. Il faut un débat public éclairé et contradictoire.

LES OUTILS DE LA CAMPAGNE

L'heure est à la mobilisation immédiate des communistes pour la retraite à 60 ans à taux plein. Ci-dessous, les outils d'ores et déjà à notre disposition pour mener la campagne. Ils sont tous disponibles sur notre site **www.pcf.fr**.

Sur les enjeux et nos propositions, le numéro de *Plein Temps* revient sur la retraite solidaire, la *Revue du Projet* : **<http://projet.pcf.fr/41240>**, consacre son dossier à cette question,

le numéro d'*Économie & Politique* d'avril-mai **<http://www.pcf.fr/40515>**

et surtout celui disponible sur la Fête de l'Huma, traiteront de nos propositions.

Cet argumentaire peut circuler par mail, être mis à disposition des militants et des citoyens notamment dans les rassemblements et les initiatives auxquels nous participons. L'argumentaire *Sécu et financement de la protection sociale* : **<http://www.pcf.fr/31772>** le complète sur les questions de financement.


offensifs

Un diaporama est disponible pour introduire les rencontres publiques sur ce thème. En septembre, nous aurons une vidéo de la série *On vous fait un dessin*.

Un premier tract : *Retraite à 60 ans à taux plein, un enjeu de civilisation*, **<http://www.pcf.fr/41403>**, est disponible sur le site. Il sera suivi d'autres en fonction de l'actualité de cet été.

Cet été, nous disposons d'une pétition pour aller à la rencontre de nos concitoyens. Les Estivales du Front de gauche et bien sûr la Fête de l'Humanité seront des temps forts de notre bataille.

Notre campagne retraite est dans la poursuite de l'appel unitaire pour la Sécurité sociale qui a été rendu public récemment.